

---

## BURKINA FASO

---

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 01 B.P. 374, Ouagadougou.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1975 et 1985. La présente description se réfère principalement au recensement de 1985, mais il y est fait aussi référence au recensement précédent (cf. para. 8), ainsi qu'au prochain recensement (cf. para. 9).

### 3. Champ du recensement :

- a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.
- b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

### 4. Période de référence :

Les périodes de référence retenues dans les questions posées, notamment sur la population active, l'emploi et le chômage, sont à la fois une courte période dans les zones urbaines, à savoir la semaine précédant le recensement, et une longue période dans les zones rurales, soit la saison des cultures qui s'étend de juin à décembre (le recensement de 1985 a été effectué en décembre).

### 5. Principaux sujets :

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge : oui
- b) Population active, par sexe et groupe d'âge : oui
- c) Population active, par industrie et par sexe : non
- d) Population active, par profession et par sexe : oui
- e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : oui
- f) Durée du travail : non
- g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : non

Réf. a) L'âge est défini en termes d'année de naissance ou en termes d'âge révolu à la date du dernier anniversaire.

### 6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant les périodes de référence étaient, soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pourvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant les périodes de référence, ont exercé une quelconque activité économique, lucrative ou non, pendant 3 jours au moins, et qui n'étaient pas en quête de travail. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les détenteurs de plusieurs emplois;
- vii) les apprentis et les stagiaires.

Les catégories i), ii), vi) et vii) ci-dessus peuvent être identifiées séparément, notamment à partir de la question sur la situation dans la profession. Les détenteurs de plusieurs emplois peuvent être identifiés par la question "Quelles sont vos occupations a) principale et b) secondaire(s)?".

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant les périodes de référence, étaient sans emploi ou avaient travaillé moins de 3 jours, et qui étaient à la recherche d'un emploi.

## 7. Classifications utilisées :

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Il n'a pas été procédé à une classification par industrie lors du recensement de 1985.

b) *Profession* : La question spécifique posée aux personnes occupées et aux chômeurs ayant précédemment travaillé est "Quelle est (ou était) votre occupation principale?". Dans le cas des personnes occupées, il s'agit du genre de travail réellement effectué durant la période de référence; dans le cas des chômeurs ayant précédemment travaillé, il s'agit du dernier travail effectué. Pour coder la profession on a utilisé 8 grands groupes, à savoir : agriculture, élevage, pêche et forêt; administration (cadres supérieurs) et professions libérales; administration (cadres moyens); manoeuvres, employés, ouvriers, cadres subalternes; commerce; artisanat de production; services domestiques et services divers; forces armées et sécurité; profession non précisée. Des liens avec la Classification internationale type des professions (CITP-68) ont été établis au niveau des groupes mixtes.

c) *Situation dans la profession* : La question spécifique posée aux personnes occupées et aux chômeurs ayant précédemment travaillé est "Quelle est (ou était) votre situation dans la profession, c'est-à-dire êtes-vous (étiez-vous) : employeur; salarié; indépendant; apprenti; aide familial; autre?". Pour les personnes occupées, il s'agit de la situation durant la période de référence; pour les chômeurs ayant précédemment travaillé, il s'agit de leur dernière situation. Pour coder la situation dans la profession, on a utilisé les 6 groupes ci-dessus.

## 8. Recensements de population antérieurs :

Lors du recensement de 1975, la limite d'âge inférieure retenue pour l'inclusion d'une personne dans la population active était 15 ans; au recensement de 1985, elle a été abaissée à 10 ans (concept de population en âge de travailler). De plus, en 1975 la définition de l'activité économique ne comportait aucune précision sur la période de référence ni sur la durée minimale de travail à retenir pour qu'une personne soit considérée comme pourvue d'emploi ou comme chômeur.

## 9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1995 et rassemblera des informations sur la population active et ses composantes.

Les mêmes questions et les mêmes périodes de référence seront essentiellement utilisés pour déterminer et décrire la population active et ses composantes.